

Info parents

Mars 2024

ÉCOLE ST-CLÉMENT



## MERCI À VOUS CHERS PARENTS!

L'ÉQUIPE ÉCOLE EST PROFONDÉMENT TOUCHÉE ET RECONNAISSANTE DE TOUTES CES BELLES ATTENTIONS QUI ONT ÉTÉ PORTÉES LORS DE LA SEMAINE DE RECONNAISSANCE DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE ST-CLÉMENT. SINCÈREMENT, MERCI DE TOUT CŒUR!



## ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 4 au 8 mars: Semaine de relâche
- 14 mars: Fin de la 2e étape
- 15 mars: Journée thématique style Cabane à sucre!
- 21 mars: Rencontres de parents sur invitation de l'enseignant
- 22 Mars: Journée pédagogique
- 25 mars: Bulletins déposés sur Mozaik
- 26 mars: Conseil d'établissement
- 29 mars au 1er avril: Congés de Pâques

## BONNE SEMAINE DE RELÂCHE!

Chers parents,

J'en profite pour vous souhaiter une excellente semaine de relâche du 4 au 8 mars prochain. Ce sera le moment de faire le plein d'énergie avant que le printemps se pointe le bout du nez!

Plusieurs activités gratuites vous seront offertes dans le quartier par exemple, vous avez ci-joint la programmation d'activités à la bibliothèque Maisonneuve:

[https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/programmation\\_culturelle\\_hiver-printemps\\_2024\\_de\\_mhm.pdf](https://portail-m4s.s3.montreal.ca/pdf/programmation_culturelle_hiver-printemps_2024_de_mhm.pdf)





## ATTENTION AUX RETARDS...

NOUS CONSTATONS QUE PLUSIEURS ENFANTS ARRIVENT SOIT APRÈS LA DEUXIÈME CLOCHE (7H55), SOIT QUELQUES MINUTES APRÈS L'ENTRÉE DES ÉLÈVES. NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES ENFANTS SONT ATTENDUS SUR LA COUR D'ÉCOLE ENTRE 7H50 ET 7H55. MERCI DE VOTRE COLLABORATION.

**RAPPEL: HEURES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT:**  
AM: 7H45 À 11H25  
PM: 12H45 À 15H25

LORSQUE VOUS SOUHAITEZ CONTACTER LE SECRÉTARIAT PAR TÉLÉPHONE, IL SE PEUT QUE VOUS N'OBTENIEZ PAS UNE RÉPONSE IMMÉDIATE, CAR LA SECRÉTAIRE D'ÉCOLE PEUT ÊTRE DEMANDÉE HORS DE SON BUREAU POUR D'AUTRES TÂCHES EN LIEN AVEC SON TRAVAIL. IL EST IMPORTANT DE LAISSER UN MESSAGE ET NOUS VOUS RAPPELLERONS SANS FAUTE!

## BULLETIN 2E ÉTAPE ET RENCONTRES POUR CERTAINS PARENTS

VOUS RECEVREZ LE SECOND BULLETIN DE VOTRE ENFANT LE 25 MARS PROCHAIN. VOUS Y AUREZ ACCÈS VIA MOZAÏK PORTAIL. SI L'ENSEIGNANT OU L'ENSEIGNANTE SOUHAÏTE VOUS RENCONTRER, VOUS RECEVREZ UNE INVITATION DE SA PART. CES RENCONTRES SE DÉROULERONT LE 21 MARS.

## RAPPEL

Pour commander ou vous inscrire au traiteur:

<https://commander.lacanti.com/nepourtous.org/>



## NE LAISSEZ PAS CETTE CHANCE VOUS ÉCHAPPER ! ACCÉDEZ AUX REDIFFUSIONS DE LA JOURNÉE-PARENTS JUSQU'AU 6 MARS 2024

Les conférences en rediffusion de la Journée-Parents représentent une opportunité exceptionnelle de bénéficier d'expertises et de témoignages qui transformeront votre approche de la parentalité. Vous y découvrirez un éventail de conférences soigneusement sélectionnées, répondant à vos besoins et interrogations. Inscrivez-vous dès maintenant, tant qu'il est encore temps !

<https://institutta.webflow.io/journee-parents-fevrier-2024>

## LES PARCOURS PARENTS - DES RESSOURCES GRATUITES POUR VOUS!

Chers parents,

Souhaitez-vous échanger avec d'autres parents confrontés à des défis similaires aux vôtres ? Aimerez-vous poser vos questions à des spécialistes renommés dans les domaines de l'éducation et de la vie familiale ?

N'oubliez pas que votre accès gratuit aux Parcours Parents vous offre l'opportunité de rejoindre des groupes de discussion avec d'autres parents et de participer à des événements en direct où vous pourrez poser vos questions à des experts. Tout cela s'ajoute à plus de 200 capsules vidéo conçues pour vous aider concrètement à faire face aux défis parentaux du quotidien.

Créez votre compte dès maintenant en cliquant sur le lien ci-dessous!

<https://aidersonenfant.com/activation/?key=723CJG>





## UTILISATION DES PLATEFORMES NUMÉRIQUES CHEZ LES JEUNES

Le CSSDM a développé des ressources afin d'outiller les élèves envers l'utilisation des plateformes numériques. Voici le lien de cet outil:

<https://communauteweb.cssdm.gouv.qc.ca/cultureinfo/rester-reglo-et-critico-reflexif-sur-les-medias-sociaux/>

## SPECTACLES DE CIRQUE

Les spectacles de cirque ont été un franc succès! Merci à Pierre Bachand, Julien Pinci Carmelo et Lyne Rodier. Trois enseignants qui ont su motiver les jeunes et leur offrir cette possibilité!  
Merci aussi aux nombreux parents qui sont venus admirer les vedettes!



**DANS LE CADRE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, VOICI LA PROPOSITION RETENUE CONCERNANT LA NOUVELLE LOI SUR L'UTILISATION DES CELLULAIRES DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.**

## **Proposition à l'intention du Conseil d'établissement de l'école St-Clément**

CONSIDÉRANT QUE le 4 octobre 2023, le Conseil des ministres a approuvé la Directive du ministre de l'Éducation concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire (ci-après « Directive »);

CONSIDÉRANT QUE cette Directive interdit l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par:

- les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant ;
- l'état de santé d'un élève ou ;
- les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

CONSIDÉRANT QUE cette Directive prévoit qu'il revient aux conseils d'établissement d'approuver, sur proposition du directeur de l'établissement, les modalités d'application des moyens de mise en œuvre de la directive au sein de l'école ou du centre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'établissement est également responsable de communiquer ces modalités aux élèves et, le cas échéant, à leurs parents;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année scolaire 2023-2024, les modalités d'application définies par les conseils d'établissement doivent s'appliquer au plus tard le 31 décembre 2023;

IL EST PROPOSÉ :

DE MODIFIER le Code de vie de l'école St-Clément afin d'y inscrire les modalités d'application suivantes :

**Interdiction totale dans l'établissement**

L'utilisation du téléphone cellulaire, d'une tablette, d'écouteurs, d'une montre intelligente ou de tout autre appareil mobile personnel est interdite à l'intérieur de l'établissement. Si l'élève se présente à l'établissement avec un appareil mobile personnel, il sera confisqué et remis à la direction qui s'occupera de contacter les parents concernés. L'enfant pourra reprendre son appareil à la fin des classes.

DE MANDATER la direction d'établissement pour communiquer ces modalités aux élèves et, le cas échéant, à leurs parents, de la façon suivante : via le procès-verbal du CÉ et l'info-parent.

